

**ASSOCIATION D'ACTION SOCIALE CULTURELLE  
SPORTIVE ET DE LOISIRS DES PERSONNELS  
DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**

**« A.S.M.A. 78 »**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**du MERCREDI 12 SEPTEMBRE 2019  
à la DTT 78**

**Présents**

Claudie	DELAGE
Marie-Pierre	GUILLOT
Katelle	LEPRINCE
Gaëlle	LICOIS (pouvoir de M. Coates)
Jacques	PONET
Sophie	PRADAL (pouvoir de C. Bourget)
Sabrina	SEDDIKI
Nathalie	TANGUY

**Absent excusé**

Laurent	BOURCIER
Christine	BOURGET
Lucien	CASTELLO
Miranda	COATES

**Ordre du jour**

1. Bilan des activités au 31 août 2019
2. Propositions d'activités jusqu'au 31 décembre 2019
3. Point sur les statuts
4. Questions diverses

La séance commence à 9 h 30.

Le compte rendu du CA du 6 juin n'a pu être validé. Il le sera par mail après envoi par C. Delage.

J. Ponant préférerait que les résultats des élections et la nomination des membres du bureau soient séparés. G. Licois reprendra le document en question.

1. **Bilan des activités au 31 août 2019**

Introduire le tableau de Gaëlle

Concernant le budget, comme la subvention a tardé à arriver vu les élections tardives et comme nous devons régler d'avance les activités avant d'encaisser les chèques des agents, cette année en particulier pour Porto et quelques activités prévues en 2020, il faut désormais freiner un peu les dépenses afin de préserver notre trésorerie. chaque premier CA de l'année... (j'ai bien du mal à exprimer ce qui a été dit en séance).

**Billetterie UGC** : il ne reste que 20 billets. En racheter 500 selon la date de validité.

**La piscine de Rambouillet** rouvre ses portes le 9 septembre.

**L'Odyssée de Chartres** fonctionne très bien. D'autres billets seront achetés.

Questions à propos des voyages : quand il y a trop d'inscrits, quelle règle est adoptée ? Jusqu'à ce jour, on regarde la participation des agents aux voyages précédents. Priorité est donnée aux agents qui ne sont jamais partis. Entre deux agents de même implication, un tirage au sort serait réalisé. S. Seddiki se propose de reprendre les voyages en possession de G. Licois depuis 2014 et de faire un tableau.

## 2. **Propositions d'activités jusqu'au 31 décembre 2019**

**Ciné-chèques** : S. Seddiki a fait un très gros travail de recherche concernant les cinémas participant à ce programme. La plupart du temps, le prix du billet proposé est plus cher que les UGC avec parfois des dates de validité courte. Le cinéma de Saint-Germain accepte les billets UGC. A Chartres, le cinéma "les enfants du paradis" propose un tarif frisant celui des UGC. G. Licois avait déjà fait un sondage auprès du CEZ : 180 billets pour 26 familles auraient été demandés. Le conseil accepte d'acheter 150 billets (voir date de validité).

**Thoiry** : S. Seddiki s'est renseignée pour la visite du zoo safari + les lumières sauvages (600 nouvelles sculptures lumineuses géantes à découvrir à la tombée de la nuit) pour la période du 27 octobre 2019 au 8 mars 2020. Le tarif à 17.50 €/adulte et 14 €/enfant est accepté par le Conseil.

**Noël 2019** : G. Licois rappelle les trois possibilités d'activités pour ce Noël 2019 : Parc Astérix, Grand Rex + Musée Grévin, Cirque Gruss. Début juillet, les dates restantes pour le Grand Rex étaient déjà bien limitées. Devant prendre une décision ce jour et sans nouvelle du Grand Rex, K. Leprince prend contact avec le cirque Gruss. Il est possible, pour le 1er décembre à 16 h 30 d'obtenir 100 places de suite et 100 places en option jusqu'au 7 octobre. Mme Pascale Devignes du Class, invitée à venir en séance, est d'accord pour se joindre à cette activité. Nous gardons l'option du Grand Rex + le Musée Grévin pour Noël 2020. Le tarif est de 20 € par personne. L'Asma 78 propose l'entre gratuite aux enfants jusqu'à 12 ans, 5 € par parent et 15 € pour les petits-enfants. Chaque enfant recevra un goûter à 6 €. Le parking porte d'Auteuil est gratuit.

## 3. **Point sur les statuts de l'Association**

En 2016, nous avons retravaillé les statuts mais ils n'ont pas été retrouvés (changement de présidence...). Ils ont donc été redactylographiés par C. Delage. Une lecture est réalisée en Conseil. Le règlement intérieur devra également être proposé suivant le modèle d'une autre Asma.

Conformément aux statuts, une Assemblée Générale doit avoir lieu dans l'année du renouvellement du Conseil d'Administration. La date du 20 décembre 2019 sera proposée à tous les agents. Si le quorum des participants n'est pas atteint, la date du mardi 4 février 2020 sera proposée. Elle se tiendra au CEZ de Rambouillet. Le CA aura lieu le matin et l'Assemblée Générale l'après-midi.

#### 4. Questions diverses

N. Tanguy fait part de la demande de M. N'Guyen, retraité de la DTT et résidant dans le 92, de faire encore partie de l'Asma 78. L'Asma Nationale lui a suggéré de faire sa demande auprès de nous. Conformément aux statuts de l'Asma 78, M. N'Guyen est membre associé (art. 4) . Le bureau adressera un courrier à l'Asma RP pour demander le non rattachement de cet agent retraité.

La séance se termine à 15 h 30.

Le Président  
Jacques PONET

La Secrétaire  
Claudie DELAGE